

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-26	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 36 DU 23 SEPTEMBRE 2024**  
7 questions, numérotées de D2024-26 à D2024-32

**DELIBERATION**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA  
SEANCE DU 17 JUIN 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, *un siège vacant en cours de remplacement.*

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Madame Anne-Marie EYOT	Monsieur Olivier CHESNAIS	
	Madame Brigitte LEVOYER	Monsieur Bruno ASSELOT	

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT.

<b>EFFECTIF</b>	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2024-26 à D2024-32	6	8
En exercice : 10			
Quorum : 6			

<b>Convocation effectuée le :</b>	<b>Séance ouverte à :</b>	<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Clôture effectuée à :</b>	<b>Liste des délibérations affichée le :</b>	<b>Date de mise en ligne sur le site internet</b>
16.09.2024	17h05	Sylvie MALOIZEL	18h35	25.09.2024	2.10.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-26	5.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

OBJET	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024</b>
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°35 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 17 juin dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 juin 2024.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240923-D2024-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-27	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 36 DU 23 SEPTEMBRE 2024**  
7 questions, numérotées de D2024-26 à D2024-32

**DELIBERATION**

**NOEL SOLIDAIRE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, *un siège vacant en cours de remplacement.*

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Madame Anne-Marie EYOT	Monsieur Olivier CHESNAIS	
	Madame Brigitte LEVOYER	Monsieur Bruno ASSELOT	

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2024-26 à D2024-32	6	8
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
16.09.2024	17h05	Sylvie MALOIZEL	18h35	25.09.2024	2.10.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240923-D2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-27	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

<b>OBJET</b>	<b>NOEL SOLIDAIRE</b>
--------------	-----------------------

Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, un spectacle de Noël solidaire est proposé en commun par le CCAS et les deux Maisons d'activités, avec la participation des associations caritatives que sont le Secours Catholique, Solidarité Bocage, Les Restaurants du cœur et le Secours Populaire. Cette organisation permet de réunir davantage de familles mais également de leur offrir un spectacle de qualité.

Ainsi, **le mercredi 11 décembre 2024**, un après-midi sur le thème de Noël sera organisé à la salle du Forum. Le spectacle s'intitule « La jeunesse du Père Noël avant de devenir Père Noël » et sera proposé par Tohu Bohu. Il s'agit d'un spectacle participatif, familial et intergénérationnel.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

<b>Prestataire</b>	SARL TOHU BOHU 4 rue Pasteur 14000 CAEN Représenté par Karim HASSANI N° SIRET : 452 012 321 00033 APE : 9001Z
<b>Prestation</b>	« SPECTACLE La jeunesse du Père Noël avant de devenir Père Noël »
<b>Coût</b>	759 euros TTC, répartis comme suit : - 253 euros TTC pour le CCAS - 253 euros TTC pour la maison d'activités St Michel - 253 euros TTC pour la maison d'activités Emile Halbout

A l'issue du spectacle d'une durée de 45 minutes, un goûter sera offert et des animations proposées. Les dépenses liées au goûter seront également supportées par les 3 structures et divisées en trois parts égales. Une borne à selfie sera louée et le coût sera également réparti en 3, soit 96.66 € par structure.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**PRENDRE ACTE** de l'organisation du spectacle de Noël 2024.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT



<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-28	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 36 DU 23 SEPTEMBRE 2024**  
7 questions, numérotées de D2024-26 à D2024-32

**DELIBERATION**

**CONVENTION AVEC L'UC-IRSA**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, *un siège vacant en cours de remplacement.*

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Madame Anne-Marie EYOT	Monsieur Olivier CHESNAIS	
	Madame Brigitte LEVOYER	Monsieur Bruno ASSELOT	

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT.

<b>EFFECTIF</b>	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2024-26 à D2024-32	6	8
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
16.09.2024	17h05	Sylvie MALOIZEL	18h35	25.09.2024	2.10.2024

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-28	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>CONVENTION AVEC L'UC-IRSA</b>
-------	----------------------------------

SM

Chers Collègues,

L'UC-IRSA est un organisme de prévention santé qui a, entre autres, pour mission de réaliser gratuitement des examens de prévention en santé pour toute personne affiliée à la sécurité sociale.

Afin de promouvoir ces examens de prévention, notamment auprès d'un public éloigné du système de santé et/ou en situation de précarité, l'UC-IRSA propose au CCAS de Flers la signature d'une convention.

Concrètement, le CCAS s'engage à assurer la promotion de l'examen de prévention santé et à faciliter l'inscription des publics concernés. De son côté, l'UC-IRSA assure une information auprès de l'équipe du CCAS et auprès du public et désigne un interlocuteur unique pour faciliter les échanges.

Cette convention sera valorisée dans le Contrat Local de Santé.

#### **IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1- AUTORISER** Monsieur le Vice-Président à signer la convention avec l'UC-IRSA.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240923-D2024-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-29	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 36 DU 23 SEPTEMBRE 2024**  
7 questions, numérotées de D2024-26 à D2024-32

**DELIBERATION**

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE  
DU PROJET MIEUX MANGER POUR TOUS –  
AVENANT n°1**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, *un siège vacant en cours de remplacement.*

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Madame Anne-Marie EYOT	Monsieur Olivier CHESNAIS	
	Madame Brigitte LEVOYER	Monsieur Bruno ASSELOT	

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT.

<b>EFFECTIF</b>	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2024-26 à D2024-32	6	8
En exercice : 10			
Quorum : 6			

<b>Convocation effectuée le :</b>	<b>Séance ouverte à :</b>	<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Clôture effectuée à :</b>	<b>Liste des délibérations affichée le :</b>	<b>Date de mise en ligne sur le site internet</b>
16.09.2024	17h05	Sylvie MALOIZEL	18h35	25.09.2024	2.10.2024

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-29	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MIEUX MANGER POUR TOUS – AVENANT n°1</b>
-------	--

SM

Chers Collègues,

Dans sa séance du D2023-29 du 6 novembre 2023, le Conseil d'Administration a autorisé la signature des conventions relatives au projet Mieux Manger pour Tous. Pour rappel, ce projet, entièrement financé par l'Etat, ambitionne de rendre l'alimentation saine et locale accessible à tous en agissant à trois niveaux :

- Améliorer la qualité nutritionnelle des produits distribués dans les structures d'aide alimentaire en développant des alliances avec des producteurs locaux
- Transformer durablement les habitudes alimentaires des familles en précarité en les accompagnant sur un programme d'ateliers cuisine et de visites de producteurs locaux, assorti d'un don de chèques « alimentation durable »
- Expérimenter une caisse commune, dans une logique de sécurité sociale alimentaire qui touchera un ensemble de ménages représentatifs de la ville de Flers.

Sur ce dernier point notamment, le CCAS collabore avec la Coop des Territoires. La convention de partenariat, conclue le 20 mars 2024, comprenait notamment le financement d'un poste d'animateur de la caisse commune sur une durée de 23 mois. Toutefois, les contrats de travail proposés par la Coop des Territoires ne pouvant excéder 18 mois, les parties souhaitent revoir à la baisse la somme allouée à la Coop des Territoires et modifier le calendrier de versement des sommes allouées. Ces modifications font l'objet de l'avenant n°1, auquel est annexé le budget modifié.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**AUTORISER** Monsieur le Vice-Président à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre du projet Mieux Manger Pour tous.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240923-D2024-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024  
Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-30	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 36 DU 23 SEPTEMBRE 2024**  
7 questions, numérotées de D2024-26 à D2024-32

**DELIBERATION**

**ACTION DE FORMATION « MA COM' AU TOP » -  
CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DES  
JEUNES DU BOCAGE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, *un siège vacant en cours de remplacement.*

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Madame Anne-Marie EYOT	Monsieur Olivier CHESNAIS	
	Madame Brigitte LEVOYER	Monsieur Bruno ASSELOT	

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2024-26 à D2024-32	6
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
16.09.2024	17h05	Sylvie MALOIZEL	18h35	25.09.2024	2.10.2024

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-30	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>ACTION DE FORMATION « MA COM' AU TOP » - CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE</b>
-------	--

SM

Chers Collègues,

La Mission Locale du Pays du Bocage est chargée de mettre en œuvre le Contrat d'Engagement Jeune, un dispositif d'Etat qui vise à insérer socialement et professionnellement les jeunes sortis du système scolaire. Dans le cadre de ce contrat, les jeunes doivent effectuer 15h d'activités par semaine : démarche d'emploi, action de formation, heures de bénévolat... La Mission Locale sollicite ainsi les partenaires du territoire pour proposer des actions aux jeunes.

Le CCAS développe depuis quelques années des actions collectives d'insertion sociale visant notamment à remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Elles sont animées en tout ou partie par une conseillère en économie sociale et familiale. Ces actions sont ouvertes à toutes personnes, y compris les jeunes accompagnés par la Mission Locale. Toutefois, elles s'inscrivent sur un temps long peu compatible avec le Contrat d'Engagement Jeune.

En 2022, le CCAS a proposé à la Mission Locale de monter une action spécifique pour les jeunes en Contrat d'Engagement Jeunes, intitulée « Bien avec soi, bien avec les autres ». Il s'agissait d'une formation de 2 jours à raison de 6h par jour, pour 12 jeunes maximum. Cette session a fait l'objet d'une convention adoptée par délibération lors du Conseil du 15 novembre 2022.

En 2023, le partenariat a été renouvelé. L'action du CCAS, rebaptisée « Ma com' au top » s'inscrivait alors dans un programme plus large intitulé « Bien avec soi, bien avec les autres », qui fait intervenir différents professionnels.

Les jeunes pouvaient s'inscrire sur l'ensemble du parcours ou bien choisir les thématiques qu'ils souhaitaient approfondir (gestion du stress, alimentation activité physique, image de soi ...). Globalement, les participants ont été satisfaits de ce programme et ont apprécié la diversité des thèmes proposés et le fait de pouvoir partager entre pairs. Les groupes ont généralement été ouverts à 10 - 12 personnes.

Satisfaite de cette formule, la Mission Locale sollicite à nouveau le CCAS pour une nouvelle session en novembre 2024. Elle participera à la prise en charge de la moitié du coût de l'action, soit 500 €.

Pour formaliser ce partenariat, il est proposé la signature d'une nouvelle convention.

### **IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR**

#### **AUTORISER**

#### **INDIQUER**

Monsieur le Vice-Président à signer la convention ci-annexée  
que la somme perçue sera inscrite au budget à l'article 7473 -  
LC 5167

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240923-D2024-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-31	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 36 DU 23 SEPTEMBRE 2024**  
7 questions, numérotées de D2024-26 à D2024-32

**DELIBERATION**

**ACCEPTATION D'UN DON EN NUMERAIRE DU  
SERVICE OBJETS TROUVES DE LA VILLE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, *un siège vacant en cours de remplacement.*

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Madame Anne-Marie EYOT	Monsieur Olivier CHESNAIS	
	Madame Brigitte LEVOYER	Monsieur Bruno ASSELOT	

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT.

<b>EFFECTIF</b>	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	D2024-26 à D2024-32	6	8
En exercice : 10			
Quorum : 6			

<b>Convocation effectuée le :</b>	<b>Séance ouverte à :</b>	<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Clôture effectuée à :</b>	<b>Liste des délibérations affichée le :</b>	<b>Date de mise en ligne sur le site internet</b>
16.09.2024	17h05	Sylvie MALOIZEL	18h35	25.09.2024	2.10.2024

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-31	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

<b>OBJET</b>	<b>ACCEPTATION D'UN DON EN NUMERAIRE DU SERVICE OBJETS TROUVES DE LA VILLE</b>
--------------	--

SM

Chers collègues,

Le service Objets trouvés de la Ville de Flers souhaite faire don au CCAS de la somme de 90.05 € correspondant au numéraire non identifiable des objets trouvés de l'année 2023.

Vu l'article R123-25-7° du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant que les dons et legs sont des ressources propres au CCAS,

Vu l'article L315-12-12° du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le conseil d'administration doit délibérer sur les dons qui lui sont faits,

Vu l'article L123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le président du Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale à accepter, à titre conservatoire, des dons et legs,

Considérant que si le Président du CCAS peut accepter à titre conservatoire les dons et legs, le conseil d'administration doit délibérer pour rendre définitive cette acceptation,

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- APPROUVER** le don en numéraire de 90.05 € (Quatre-vingt-dix euros et cinq centimes) au CCAS.
- INSCRIRE** cette somme aux recettes du budget 2024 (LC 81).

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240923-D2024-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-32	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

**SEANCE N° 36 DU 23 SEPTEMBRE 2024**  
7 questions, numérotées de D2024-26 à D2024-32

**DELIBERATION**

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR  
DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES,  
TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,

**Vice-Président** : Monsieur Bruno ASSELOT

**Membres élus** : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

**Membres nommés** : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, *un siège vacant en cours de remplacement.*

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations</b> :	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Madame Anne-Marie EYOT	Monsieur Olivier CHESNAIS	
	Madame Brigitte LEVOYER	Monsieur Bruno ASSELOT	

**Excusés** : Monsieur Yves GOASDOUE, Madame Lucienne VINCENT.

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
		D2024-26 à D2024-32	6
En exercice : 10			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
16.09.2024	17h05	Sylvie MALOIZEL	18h35	25.09.2024	2.10.2024

<b>CCAS DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-32	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS</b>
-------	---

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

**Aides attribuées entre le 07 Juin 2024 au 13 Septembre 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
<b>Aide au loyer</b>	4	1	3	250.00 €
<b>Aide financière sur facture</b>	5		5	973.48 €
<b>Bons alimentaires</b>	18	1	17	860.00 €
<b>Bon carburant</b>	2	1	1	50.00 €
<b>Bon fournitures</b>	153		153	3 825.00 €
<b>Bon sandwich</b>	1		1	Non chiffré
<b>Bon vestimentaire</b>	1		1	25.00 €
<b>Cantine scolaire et dossier PEJ</b>	406		406	Non chiffré
<b>Carte de bus Sésame</b>	294	9	285	Non chiffré
<b>Dépôt de garantie</b>				
<b>Epicerie Sociale</b>	77	9	68	Non chiffré
<b>Facture santé</b>				
<b>Nouvelle aide énergie</b>	1		1	206.77 €
<b>FSL Eau – Secours Eau</b>	1	1		Non chiffré
<b>FMIJ</b>	1		1	280.00 €
<b>Microcrédit</b>				Non chiffré
<b>Mutuelle</b>	1		1	186.54 €
<b>FSL gaz</b>	2	2		Non chiffré
<b>FSL électricité</b>	1	1		Non chiffré
<b>Secours eau</b>	3		3	265.88 €
<b>Secours électricité / gaz / charges locatives</b>	11		11	1 178.51 €
<b>Secours Catholique</b>	1		1	10.00 €
<b>Secours fioul</b>				
<b>Séjour voyage</b>	1	1		Non chiffré
<b>Timbre fiscal</b>	1		1	Non chiffré
<b>TOTAL</b>	<b>985</b>	<b>26</b>	<b>959</b>	<b>8 111.18 €</b>

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	23.09.2024	D2024-32	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

**Attributions et radiations de téléassistance signées entre le 07 Juin 2024 et le 13 Septembre 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

Aucune installation et **31** résiliations ont été effectuées sur cette période.

**Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 07 Juin 2024 et le 13 Septembre 2024 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président**

Durant la période concernée, **38** attributions et **26** résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à **110** personnes.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20240923-D2024-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Bruno ASSELOT